

Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec

Commission des transports et de l'environnement

Mémoire préparé par

Geoffroy Ménard, agr., B.Sc.
Victoriaville
geoffroy.men@gmail.com

CTE - 033M
C. P.

Document intitulé Consultation
sur la cible de réduction
des émissions
de gaz à effet de serre du Québec

Date : **3 décembre 2025**

Table des matières

Présentation de l'auteur	1
Exposé général	2
Pour des cibles alignées sur l'expertise, la science et l'obligation morale.....	2
Quelques exemples de mesures de réduction	2
Quelques exemples de mesures de séquestration	4
Autres mesures.....	5
Recommandations	6

Présentation de l'auteur

Geoffroy Ménard est agroéconomiste avec une formation avancée en économie des ressources naturelles et de l'environnement. Il s'implique à divers paliers pour proposer des politiques environnementales efficaces. Il œuvre dans le secteur de la recherche et du transfert technologique en agriculture et en agroforesterie dans le milieu collégial. En date de rédaction de ce mémoire, il est candidat à la maîtrise en agroforesterie à l'Université Laval.

L'auteur est engagé dans la transition du Québec vers une économie décarbonée et durable.

Exposé général

Pour des cibles alignées sur l'expertise, la science et l'obligation morale

Le gouvernement devrait écouter l'avis des experts du Comité consultatif sur les changements climatiques, qui est basée sur une démarche rigoureuse et fondée sur la science. Une gouvernance beaucoup plus efficace, saine et rigoureuse sera mise en œuvre si elle est basée sur l'expertise plutôt que sur le populisme, l'idéologie ou les lobbys.

Il importe que le Québec agisse de manière responsable et montre l'exemple dans la lutte aux changements climatiques. En outre, il a pris des engagements et légiféré pour se doter de cibles contraignantes. La loi sur la qualité de l'environnement impose une cible de réduction à 53 Mt de CO₂eq, soit -37,5% du niveau d'émissions de 1990. Cette cible ne correspond cependant même pas à la trajectoire prudente proposée par le GIEC qui permettrait de limiter le réchauffement à 1,5°C, qui serait alors plutôt de -45% des émissions de 1990.

La crise climatique va en s'accroissant. Au fur et à mesure que les conséquences de plus en plus coûteuses s'abattraient sur la civilisation, les juridictions récalcitrantes à la participation à l'effort climatique seront pointées du doigt et leurs efforts de réduction seront jugés sévèrement. Le Québec devrait faire la bonne chose, et se ranger du bon côté de l'histoire en prenant le leadership de la lutte aux changements climatiques en Amérique du Nord.

Quelques exemples de mesures de réduction

Transports

Il faut avoir l'audace et l'honnêteté d'admettre qu'il faut ultimement une réduction du parc automobile et pas seulement remplacer la dépendance à l'automobile surdimensionnée thermique par la dépendance à l'automobile surdimensionnée électrique. En ordre, les mesures suivantes devraient être considérées:

1. Favoriser le transport actif
 - a. Investissement dans les infrastructures
 - b. Campagnes de sensibilisation
 - c. Écofiscalité
2. Favoriser le transport collectif
 - a. Investissement dans les infrastructures afin d'augmenter l'offre
 - b. Rendre les services gratuits
 - c. Travailler avec le fédéral pour faire aboutir les projets de train à grande vitesse
3. Favoriser la micromobilité électrique
 - a. Revoir la réglementation pour être plus permissive
 - b. Lancer un chantier de réflexion pour favoriser la cohabitation des différents modes de transport dans les villes

- c. Élargir les infrastructures cyclables pour être accueillantes pour tous les modes
4. Favoriser la transition des modes de mobilité, de l'automobile solo aux transports actifs et collectifs par des mesures d'encouragement
 - a. Réduire les espaces de stationnement en ville
 - b. Interdire la publicité automobile
 - c. Investir dans des campagnes de promotion de saines habitudes de vie en particulier le vélo et la marche, et lutter contre la dépendance psychologique à l'automobile
5. Réduire l'impact du parc automobile
 - a. Lutter contre le surdimensionnement des véhicules par des systèmes de bonus/malus
 - b. Lutter contre la marche au ralenti (engine idling)
 - c. Encourager l'électrification
6. Décourager le transport aérien
 - a. Taxer davantage le carburant du transport aérien
 - b. Imposer aux transporteur aérien de payer pour la compensation carbone de tous les vols

Matières résiduelles organiques

- Les municipalités doivent adopter des mesures coercitives agressives impliquant des bonus/malus, tant pour les citoyens que pour les ICI afin qu'ils se conforment aux objectifs de récupération et de valorisation des matières résiduelles organiques.
- Les municipalités qui ne disposent pas encore d'un système de collecte, ou dont la capacité est insuffisante pour prendre en charge tous les citoyens et tous les ICI, devraient obtenir un soutien financier du gouvernement afin de faire les investissements nécessaires.
- La biométhanisation est probablement la voie la plus prometteuse pour cette mise à niveau.

Bâtiment

- Renforcer les codes de construction et de rénovation pour maximiser l'efficacité énergétique
- Nivelier par le haut en imposant des standards d'efficacité énergétique élevées pour toute construction obtenant le soutien de l'état telles que les logements sociaux. Le financement public doit être adapté en conséquence.
- Utiliser l'écofiscalité pour favoriser l'utilisation du bois – préférablement d'origine québécoise – comme matériaux de construction.

Énergies renouvelables

- Que le Québec soit partie prenante du développement de l'énergie renouvelable en utilisant la caisse de dépôt et de placement pour acheter des parts dans les projets, afin que ces derniers ne soient pas détenus à 100% par le privé
- S'assurer que la main-d'œuvre qualifiée soit suffisamment disponible pour soutenir la croissance prévue dans le plan de développement d'Hydro-Québec

- Continuer et renforcer les efforts d'efficacité énergétique
- Lancer des grands chantiers d'intégration du photovoltaïque aux zones habitées, en optimisant l'utilisation des surfaces qui se prêtent bien à l'installation d'infrastructures photovoltaïques, par exemple par des stationnements solaires qui permettent en même temps de lutter contre les îlots de chaleur

Gaz réfrigérants

- Améliorer la prise en charge de la fin de vie de tous les appareils utilisant des gaz réfrigérants

Tarification du carbone

- Prévoir une trajectoire d'augmenter du prix du carbone au sein du SPEDE, conformément à la trajectoire de réduction ciblée

Quelques exemples de mesures de séquestration

Il existe déjà une technique fiable de captation et séquestration de carbone, qui consiste à utiliser la photosynthèse pour produire du bois. Voici différents contextes dans lesquels le boisement peut être favorisé.

Agroforesterie

- Favoriser l'intégration des arbres aux parcelles agricoles en rémunérant les biens et services environnementaux de l'agriculture
- Considérer le reboisement de terres en friche, ou du moins l'implantation de dispositifs agroforestiers, par des mesures d'écofiscalité
- Imposer des bandes riveraines arborées de 8 m, et compensation les producteurs adéquatement pour la perte d'espaces cultivables par un paiement équivalent à la valeur des terres à l'hectare. Des crédits de carbone pourraient également ainsi être vendus, dont les bénéfices pourraient être partagés avec les producteurs

Reboisement urbain

- Il existe énormément d'espaces verts en ville qui sont dénués d'arbres. Les municipalités doivent planter des arbres dans ces espaces, et fortement encourager les citoyens à planter des arbres dans leurs espaces verts.
- Une taxation pour l'absence d'arbres devrait être imposée à tous les propriétaires privés, citoyens et ICI.
- Des cibles de couverts forestier ambitieuses devraient être adoptées par les municipalités, ou leur être imposées par le gouvernement provincial.

Foresterie

- Maximiser l'impact de la croissance forestière en pérennisant le carbone séquestré dans du bois utilisé comme matériau de construction et pour l'ébénisterie soit par des subventions ou des incitatifs financiers

- Il faut également s'assurer qu'il n'y a pas des contraintes réglementaires pour limiter ce marché
- Investir dans la recherche et le développement pour favoriser la croissance et la régénération de la forêt

Gestion des espaces verts

- Imposer de meilleures pratiques de gestion des espaces verts pour retourner la matière organique au sol (herbicyclage, feuillicyclage) en réglementant le secteur de l'entretien d'espace vert
- Accompagner les municipalités pour qu'elles éduquent les citoyens à mieux gérer les pelouses et les feuilles mortes
- Soutenir les pratiques agricoles biologiques et régénératrices telles que les cultures de couverture, la fertilisation organique, la réduction du travail de sol et l'agroforesterie par des programmes de subventions et un soutien à la R&D.

Autres mesures pertinentes

- Adopter des clauses miroir afin de taxer les importations en provenance de juridictions en fonction de leur plan de lutte aux changements climatiques.
- Soutenir les exportations pour compenser sur les impacts concurrentiels que subissent nos entreprises qui compétitionnent sur les marchés internationaux.
- Communication : cesser de présenter l'action climatique comme des coûts nuisibles et les présenter comme des occasions de faire rouler l'économie, comme on le fait si bien avec les dépenses militaires.

Recherche

Soutenir la recherche et développement sur :

- les procédés innovants qui permettent de diminuer l'empreinte carbone;
- les technologies de capture et stockage du carbone;
- les solutions fondées sur la nature comme la sylviculture, l'agroforesterie et l'agriculture régénérative;
- l'efficacité énergétique;
- les sources d'énergies;
- les conteneurs d'énergie;
- la valorisation des matières résiduelles qui génèrent des GES, telles que les gaz réfrigérants et les matières organiques.

Recommandations

- 1. Adopter pour 2030 une cible de réduction de 45% par rapport au niveau de 1990, conformément au scénario de limitation du réchauffement à 1,5°C recommandé par le GIEC.**
- 2. Adopter des cibles de réduction graduelles, par rapport au niveau d'émissions de 1990, de : 85% pour 2045, 78% en 2040 et 60% en 2035**
- 3. Investir massivement dans les mesures de réduction soutenues par la science en appliquant les recommandations des experts dans les différents domaines.**
- 4. Soutenir les mesures de séquestration qui ont fait leurs preuves, soient les solutions basées sur la nature**
- 5. Favoriser l'acceptabilité sociale du chantier de décarbonation en communiquant les bénéfices de ces investissements pour l'économie**
- 6. Augmenter les budgets alloués à la la recherche et au développement pour mieux appliquer les solutions existantes et en développer de nouvelles**